



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

COMPTE-RENDU

Comité de programmation du GAL Couserans

Jeudi 03 juillet 2025 - Montels

La réunion s'est tenue en présentiel (voir feuille d'émargement liée à la réunion).

Collège privé : 11 membres présents, représentant 10 structures sur 12 possibles

Structures	Représentants
Agence de Développement Touristique de l'Ariège	Marina SALBY
Agence Ariège Attractivité	Clément CAYLA-GIRAUDEAU
Amis du Parc	Yves ROUGES
ANA-CEN / CPIE de l'Ariège	Anne TISON
Art'Cade	Pierre GAU Laurent VERGNEAU
Bio Ariège Garonne	Philippe ASSEMAT
Chambre d'Agriculture de l'Ariège	Manon ANDRE
Office de Tourisme du Couserans	Sarah OZOLINS
Réseau Initiative Ariège	Marianne CHARLES
Ressourcerie du Haut-Salat	Sabrina BLEUZET

Collège public : 10 membres présents, représentant 09 structures sur 12 possibles

Structures	Représentants
Communauté de Communes Couserans-Pyrénées	Patrick LAFFONT
Commune de La Bastide de Sérou	Christophe PILLON
Commune de Saint Giron	Jean-Noël VIGNEAU Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT
Commune de Saint Lizier	Laurent BOUTET
Commune de Salsein	Thierry TARIOL
Commune de Sainte Croix Volvestre	Jean DOUSSAIN
Commune de Seix	Catherine COULON
Conseil Départemental de l'Ariège	Michel PICHAN
Syndicat mixte du Parc Naturel des Pyrénées ariégeoises	Jocelyne FERT

Membres invités : 0 membres présents.

Structures	Représentants
/	/

Cellule technique du GAL : 2 personnes présentes

Structure	Représentants
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Céline ARILLA
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Lucie HENRIOT

Le quorum (50% des membres ayant des voix délibératives) est atteint.

L'équilibre entre les structures (+1 représentant du collègue privé) est respecté.

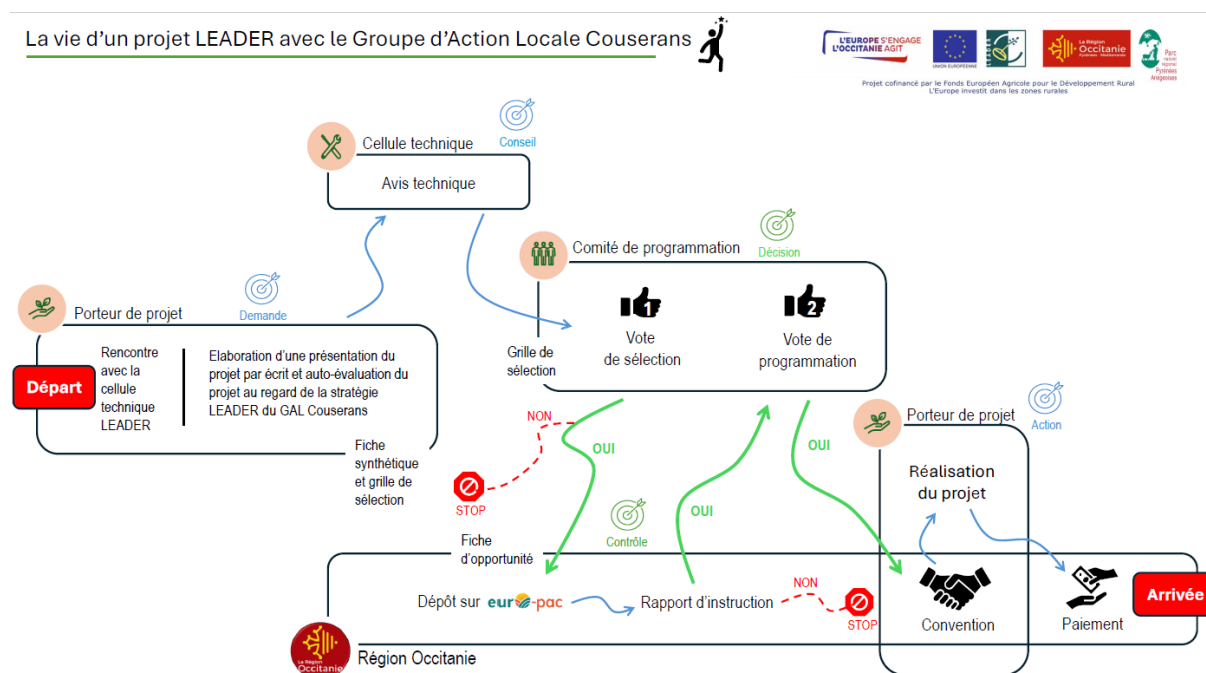
Ordre du jour :

Introduction : la présidente du GAL remercie les participants d'être présents.

1 - Rappel des différentes étapes de validation d'un projet et du cadre des auditions

Le parcours d'un projet Leader est présenté sous forme de schéma.

Pas de question posée à ce stade.



Un rappel sur la durée des auditions est effectué :

- **en présence des porteurs de projet** : 5 minutes de présentation par les porteurs de projet | 10 minutes de questions/réponses,
- **en l'absence des porteurs de projet et des membres du GAL se trouvant en situation de conflit d'intérêt** : 20 minutes d'analyse du projet avec la grille de sélection.

2 - Actualités : prises de contact de porteurs de projets et dossiers pressentis en avis d'opportunité (COPROG de septembre)

Une liste des dernières prises de contacts/renseignements est présentée :

- FA1 | ADECC : projet à définir (année 2026)
- FA4 | Association FERUS : programme de plantations, ruches et pollinisation Api'ours
- FA2 | Association d'Ici là : création d'un projet de café associatif à Lasserre (fin 2025/ début 2026)
- FA3 | Rohanna Choque : création d'un hôtel-restaurant, café culturel à Aulus-les-Bains (2026)
- FA2 | Commune Ustou/la ferme du Faouré : construction d'un lieu d'agritourisme sur la station de Guzet (2026)
- FA2 | Association La récolte (St-Girons) : aménagements et stratégie de promotion
- FA1 | Commune Esplas-de-Sérou : réaménagement de la cour d'école en îlot de fraîcheur (2026)
- FA2 | Agathe Ravoir : diversification agricole et accueil du public/vente directe
- FACOOP| PNRPA : Coopération interparcs Occitanie - Valeurs Parc (2026)

Il est demandé si une fiche de synthèse du projet est rédigée à la suite de chacune de ces prises de contact.

Réponse : pas systématiquement, elle est demandée uniquement si le projet est mature et prêt à être présenté au Comité de programmation. De nombreuses prises de contact ne donnent pas lieu à une suite (rencontre, fiche, etc.).

Les dossiers pressentis (phase de sélection) pour le Comité de programmation du 25 septembre prochain sont également présentés :

- FA1 | Commune de Saint-Lizier : création d'un parcours piétons pour raconter la ville autrement et de jalonnement des jardins publics
- FA2 | Commune de Soueix-Rogalle : le Café-garage : création d'un café-restaurant-coin/vitrine des producteurs avec réhabilitation d'une ancienne carrosserie
- FA1 | Commune Ustou : montage du dossier technique en cours - construction d'un bâtiment en vue de la création de la maison du Bouquetin (fin des travaux prévue en octobre 25)

Il est souligné que, pour ces trois dossiers, un travail important en matière de montage technique et financier est encore attendu avant de confirmer leur passage en Comité de programmation.

3 - Points administratifs : nouvelle composition du Comité de programmation et adoption de la grille de sélection

Nouvelle composition du Comité de programmation

Une nouvelle composition du Comité de Programmation est présentée : monsieur Nicolas Delmas « représentant – suppléant » de la Chambre d'Agriculture est remplacé par madame Manon André.

Il est demandé l'approbation du règlement intérieur avec « l'annexe 1 – composition du Comité de programmation » mise à jour.

Le règlement intérieur avec la nouvelle composition du Comité de programmation est approuvé à l'unanimité.

Adoption de la grille de sélection

Pour remédier à un oubli, il est demandé aux membres d'adopter **formellement** la grille de sélection élaborée en concertation avec un groupe de travail issu du Comité de programmation et telle que présentée le 10 avril dernier.

La grille de sélection version 1 telle que présentée le 10 avril dernier aux membres du Comité de programmation est adoptée à l'unanimité.

4 - Sélection | audition 2 : "Regard croisé et coopération artistique et territoriale autour de résidences immersives musicales actuelles et arts visuels en Couserans et en Haute-Ariège" par l'association Art'cade (fiche coopération)

La présentation du projet est assurée par Pierre GAU, Directeur de l'association Art'cade.

Un temps de questions/réponses est proposé.

Une question est posée sur la partie immersive du projet avec les habitants.

Réponse : sur les deux mois de résidence, les artistes vont s'appuyer sur les partenaires associatifs artistiques et culturels, sur les élus (ex. élus de Soueix-Rogalle pour la résidence de cette année) ou encore les acteurs « médico-socio-économiques » locaux. Un appel aux élus pour se porter volontaires pour accueillir les résidences, via le collège d'élus de l'ADDEC est effectué.

Les artistes vont vivre une expérience immersive en allant à la rencontre des habitants (marchés locaux, etc.) sans chercher à toucher tous les publics. Les artistes prennent en compte le fait qu'il puisse y avoir un biais. Les thématiques choisies attirent implicitement certains types de publics plutôt que d'autres.

Une question est posée concernant les restitutions des résidences d'artistes.

Réponse : des restitutions sont prévues sur chaque territoire concerné par la coopération (GAL Couserans et GAL montagnes et plaines ariégeoises) et de manière croisée sans format imposé. Une première restitution a eu lieu en juin de cette année, à Seix, à l'occasion du LUM festival. A l'automne la rencontre des deux univers artistiques est prévue à l'occasion d'un événement (concert photographique).

Une question est posée afin de savoir si chaque association reste dans son champ de compétence.

Réponse : le projet de coopération vise à favoriser l'interaction entre deux pratiques artistiques peu ou rarement associées, dans une démarche visant à ce que chaque discipline contribue à enrichir l'autre.

A noter : mise en place d'instances de sélection et de suivi des projets artistiques : appel à projet, comité de sélection, comité de suivi.

A l'issue de la présentation du projet et des échanges avec le porteur de projet, 2 membres, représentant 1 structure privée, quittent la salle pour la notation du projet, pour raison de conflit d'intérêt. Ils sont considérés comme abstentionnistes pour le vote sur la sélection de ce projet (voir feuille d'émargement liée au projet). Participent ainsi à la sélection de ce projet : 9 structures privées et 9 structures publiques. Le quorum est donc toujours respecté pour ce vote, et l'équilibre entre votants des collèges publics et privés est bien respecté (pas plus de 3 votants supplémentaires d'un collège par rapport à l'autre).

A l'issue de l'exercice de notation, la note de 15,42/20 est attribuée au projet (voir grille de notation liée au projet). Le projet "Regard croisé et coopération artistique et territoriale autour de résidences immersives musiques actuelles et arts visuels en Couserans et en Haute-Ariège", porté par l'association Art'cade est donc sélectionné par le Comité de programmation du GAL Couserans.

Il est demandé si un bilan de l'action peut être demandé pour confirmer la notation.

Réponse : la grille de sélection pourra être réexaminée au moment de la programmation du projet (après le retour de l'instruction de l'autorité régionale) et actualisée en fonction des évolutions du projet et également au regard des recommandations formulées par le COPROG.

5 - Sélection | audition 1 : "Espace sportif à destination des sports de glisse de Saint-Girons", par la commune de Saint-Girons (FA 1 - Habiter et vivre mieux en Couserans)

La présentation du projet est assurée par Jean-Baptiste DAUBEUF, chef de projet « petites villes de demain » à la commune de Saint-Girons, et Jean-Noël VIGNEAU, maire de la commune de Saint-Girons (cf. diaporama joint).

Le projet s'implante sur un site stratégique, à proximité d'un espace multigénérationnel, de la future voie verte, et de la gare en cours de transformation en pôle multimodal. Il respecte les caractéristiques naturelles du terrain.

Engagé début 2020, le projet a fait l'objet d'une concertation avec les associations et acteurs publics pour définir les usages (trottinette, VTT, etc.).

Il combine un street park et un pumptrack innovant à l'échelle de l'Occitanie avec des modules complémentaires favorisant la mixité des pratiques et des publics.

Fréquenté par des athlètes de haut niveau, l'équipement répond aux standards internationaux et soutient le développement de la filière sportive.

Le site se situe sur le tracé de la Véloroute V81, renforçant son accessibilité et son attractivité.

Le projet s'insère dans un environnement socialement diversifié (HLM, lycée professionnel, terrain de pétanque des aînés), renforçant la mixité d'usage.

Les arbres en place sont préservés ; le projet a été conçu dans cet objectif.

Une attention particulière est portée à la mise en valeur du patrimoine naturel, notamment les arbres et la rivière du Salat.

Un temps de questions/réponses est proposé.

Il est demandé si la prise en compte de l'aménagement pour les accès voie verte était prévue.

Réponse : une passerelle pour permettre son accès est prévue

Il est demandé de préciser le type de revêtement qui a été utilisé.

Réponse : pour l'espace piéton un revêtement drainant a été utilisé ; pour le Skate parc, le revêtement est en ciment ; enfin pour le pump track et street park un goudron a été utilisé qui a une propriété drainante ? La qualité de ces matériaux permettra d'organiser des compétitions de haut niveau.

Il est demandé si les associations locales et le conseil citoyen ont-ils ou vont-ils être associés.

Réponse : des conventions avec lycée, écoles, pôle jeunesse sont en cours ou faites (nécessaires pour le dossier « Jeux Olympiques »). Le planning d'utilisation par les écoles est fait.

Il est demandé si les plantations d'arbres prévues se feront à partir d'essences locales.

Réponse : des plantations sont prévues à l'automne et le type d'essence n'est pas encore fixé. Les choix des essences pourront s'appuyer sur des conseils techniques à venir (Laure Chevillard, PNRPPA). La qualité/rapidité de développement des arbres sera regardée.

Il est demandé si la création d'un poste d'animation du site est prévue.

Réponse : cela semble nécessaire mais il n'est pas encore décidé si l'animation sera portée par la mairie ou par une association locale soutenue par la commune.

Il est demandé si l'espace sera en libre accès.

Réponse : oui, y compris durant les temps scolaires prévus.

Il est demandé si une extinction de l'éclairage nocturne est prévue et si oui à quelle heure.

Réponse : le site ne sera pas éclairé, sauf pour le cheminement.

Il est demandé si le lieu sera sécurisé.

Réponse : le site est sous vidéoprotection.

Il est demandé si la commune a anticipé la gestion des éventuels tags sur les infrastructures.

Réponse : la commune a déjà un service technique dédié, qui sera mobilisé pour procéder à leur effacement.

A l'issue de la présentation du projet et des échanges avec le porteur de projet, 2 membres, représentant 1 structure publique, quittent la salle pour la notation du projet, pour raison de conflit d'intérêt. Ils sont considérés comme abstentionnistes pour le vote sur la sélection de ce projet (voir feuille d'émargement liée au projet). Participent ainsi à la sélection de ce projet : 10 structures privées et 8 structures publiques. Le quorum est donc toujours respecté pour ce vote, et l'équilibre entre votants des collèges publics et privés est bien respecté (pas plus de 3 votants supplémentaires d'un collège par rapport à l'autre).

Les échanges portent essentiellement sur les points de vigilance suivants :

- la notation doit porter sur le projet tel qu'il est présenté, et non sur des éléments potentiels ou hypothétiques à venir.
- la création de mixité suppose une démarche humaine : une infrastructure seule, sans animation, ne suffit pas à générer de la mixité. Il serait même plus pertinent de parler de médiation socio-culturelle et sportive plutôt que d'animation, celle-ci apportant une dimension plus durable, inclusive et structurante dans la relation entre les publics, les usages et le lieu.

A l'issue de l'exercice de notation, la note de 12,92/20 est attribuée au projet (voir grille de notation liée au projet). Le projet de « Espace sportif à destination des sports de glisse de Saint-Girons », porté par la commune de Saint-Girons est donc sélectionné par le Comité de programmation du GAL Couserans.

Recommandations du Comité de programmation sur le projet :

- s'inscrire dans une démarche de médiation de quartier afin de favoriser la mixité et renforcer lien social,
- prévoir de formaliser des conventions avec les différentes structures utilisatrices,
- utiliser des essences locales pour les plantations à venir (se rapprocher de la chargée de mission paysage du PNRPA pour bénéficier de son expertise.

6 - Points divers : point financier et calendrier des prochaines rencontres du GAL Couserans

Cf.diaporama.

Concernant les transferts d'enveloppes, une demande de clarification est formulée quant au niveau décisionnel de ces réaffectations, notamment au regard des objectifs de transition écologique portés par LEADER. Certaines enveloppes sont entièrement consommées par des projets demandant un financement important. La question de l'équité territoriale est également soulevée.

Réponse : le choix des réaffectations d'enveloppes relève de décisions stratégiques prises par les membres du Comité de programmation. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de programmation.

Il est demandé si le Comité de programmation peut modifier le montant LEADER des projets présentés ou si le montant peut également changer lors de l'instruction.

Réponse : selon la responsable LEADER de la Région, les membres du Comité de programmation peuvent modifier le montant LEADER sollicité - à la hausse comme à la baisse. Ce nouveau montant, décidé par le Comité de programmation devra apparaître sur la fiche d'avis d'opportunité délivrée au porteur de projet à la suite des auditions de sélection.

Au moment de l'instruction, le montant LEADER retenu pourra également varier notamment si il y a une variation de l'assiette éligible retenue.

Le montant de l'aide devra être arrêté de manière définitive au moment de l'audition de programmation.

La prochaine réunion du Comité de programmation a déjà été calée : **25 septembre 2025, à 14h15, à la Ferme d'Icart (Montels).**

Il est rappelé que la présence des membres du Comité de programmation est attendue pour atteindre le quorum (pas de procuration possible).

Pour maintenir une visibilité à 6 mois, la date **du jeudi 11 décembre à 14h15**, est également retenue pour l'organisation d'une réunion du Comité de programmation.

Fin de la réunion.

Montels, le 22 juillet 2025

La Présidente du GAL Couserans, Jocelyne FERT

